

# **Formation « IAE et attaché : cadres de proximité » – Sessions 2026**

Un accompagnement structurant pour les nouveaux cadres – Sessions 2026.

---

## **Résultats des promotions au choix : publication du 22 octobre 2025**

Les résultats des promotions au choix au titre de 2025 pour les corps administratifs et techniques ont été publiés sur le site Intranet du MAASA.

Pour rappel, le bénéfice de la promotion dans les corps des IAE et des attachés est soumis à une mobilité validante (voir [la note de service](#) et [notre article](#)).

## **Pour la filière administrative au titre de l'année 2025**

- [Promotion au choix dans le corps des secrétaires administratifs](#)
- [Promotion au choix dans le corps des attachés d'administration de l'État](#)

# Pour la filière technique au titre de l'année 2025

- Promotion au choix dans le corps des techniciens supérieurs
- Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

Avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les commissions administratives paritaires (CAP) ont perdu leurs compétences sur les mobilités et les promotions.

*Pour la CFDT-Agriculture, l'exercice des promotions s'accompagne obligatoirement de communication. En effet, les agents promouvables et proposés doivent être tenus informés tout au long de la procédure. Il est par ailleurs, vivement conseillé de prendre contact avec l'IGAPS.*

*Si la CFDT-Agriculture ne s'est jamais montrée favorable à la disparition des CAP-promotions, elle se mobilise néanmoins au quotidien, auprès des agents, pour les soutenir dans le cadre de ces nouvelles dispositions et les aider dans leurs démarches auprès de l'administration.*

La [CFDT-Agriculture](#) se tient à votre disposition.

---

## Résultats des promotions au choix : publication du 24

# octobre 2024

Les résultats des promotions au choix au titre de 2024 pour les corps administratifs, techniques et formation recherche, ont été publiés sur le site Intranet du MASAF.

Pour rappel, le bénéfice de la promotion dans les corps des IAE et des attachés est soumis à une mobilité validante (voir [la note de service](#) et [notre article](#)).

- **Pour la filière administrative au titre de l'année 2024**

1. [Promotion au choix dans le corps des secrétaires administratifs](#)
2. [Promotion au choix dans le corps des attachés d'administration de l'État](#)

- **Pour la filière technique au titre de l'année 2024**

1. [Promotion au choix dans le corps des techniciens supérieurs](#)
2. [Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement](#)

- **Pour la filière formation recherche au titre de l'année 2024**

1. [Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de recherche](#)
2. [Promotion au choix dans le corps des ingénieurs d'études](#)
3. [Promotion au choix dans le corps des techniciens de formation et de recherche](#)

Avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les commissions administratives paritaires (CAP) ont perdu leurs compétences sur les mobilités et les promotions.

*Pour la CFDT, l'exercice des promotions s'accompagne obligatoirement de communication. En effet, tes agents*

*promouvables et proposés doivent être tenus informés tout au long de la procédure. Il est, par ailleurs, vivement conseillé de prendre contact avec l'IGAPS.*

*Si la CFDT ne s'est jamais montrée favorable à la disparition des CAP-promotion, elle se mobilise néanmoins au quotidien, auprès des agents, pour les soutenir dans le cadre de ces nouvelles dispositions et les aider dans leurs démarches auprès de l'administration.*

Le [SGEN](#) / [SPAgri – CFDT](#) se tiennent à votre disposition.

---

## **Note de service « Accès des agents de catégories B et C de la filière administrative au corps des techniciens » : encore un effet de surprise !!!**

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-306 du 05/05/2023 qui vient de paraître au B0-Agri précise les conditions de détachement des agents de la catégorie B et C de la filière administrative dans le corps des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture.

---

# **Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) au titre de 2022**

La note de service relative à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) au titre de l'année 2022 précise les conditions d'éligibilité et la procédure.

---

## **Changements de corps par liste d'aptitude (2022)**

Parution de la note de service concernant les changements de corps au titre de 2022.

---

# **Changements de corps par liste d'aptitude (2021)**

Parution de la note de service concernant les changements de corps au titre de 2021.

---

## **Avancement de grade et promotion de corps : les nouvelles règles**

Le point sur les lignes directrices de gestion (LDG), qui se substituent aux CAP pour la promotion et la valorisation des parcours professionnels dès 2021.

---

## **Changements de corps par liste d'aptitude (2020)**

Parution des notes de service concernant les changements de corps au titre de 2020 (2021 pour les IAE).

*[Article mis à jour le 17 juin 2020.]*

---

# **Un nouveau plan de requalification 2019-2022**

Tout sur le plan de requalification 2019-2022 du ministère de l'Agriculture : passage de C en B, passage de B en A, pour les filières administrative, technique et formation-recherche.

---

## **Changements de corps par liste d'aptitude (2019)**

Parution des notes de service concernant les changements de corps au titre de 2019 (2020 pour les IAE). [Article mis à jour le 25 avril 2019.]

---

## **CAP des adjoints administratifs (27 juin 2018) : déclaration intersyndicale**

Déclaration intersyndicale prononcée à la CAP des adjoints administratifs du 27 juin 2018.

---

# **Changements de corps par liste d'aptitude**

Parution des notes de service concernant les changements de corps au titre de 2018 (2019 pour les IAE).